



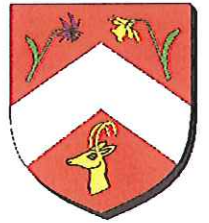
COMMUNE DE DINGY EN VUACHE

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNALE SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)



DEVENEZ L'ACTEUR DE VOTRE SECURITE !

LE MOT DU MAIRE



Le code de l'environnement stipule que le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt en certains points du territoire et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

En effet notre commune n'est pas à l'abri d'un accident technologique provoqué par exemple par un transport de matières dangereuses, ou encore d'une catastrophe naturelle comme une tempête. De tels événements peuvent mettre chacun d'entre nous dans des situations très critiques.

C'est pourquoi il est de notre devoir d'informer les Dingysois pour qu'ils deviennent acteurs de leur propre sécurité. Même si la probabilité réelle de survenance de tels risques est faible, toutes les observations montrent la nécessité d'une bonne information et d'une bonne préparation.

Ce document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM), a pour objet de vous sensibiliser aux risques auxquels vous pouvez être confrontés sur notre territoire, de vous informer des dispositifs de prévention et de protection mis en place pour chacun des risques recensés, et de vous permettre de faire face au danger en situation d'urgence. En effet, avoir les bons réflexes, c'est déjà de la sécurité !

Pour l'ensemble de ces raisons, je vous invite à lire ce document avec une grande attention, à partager son contenu avec votre famille et à le conserver.

Votre Maire,
Eric ROSAY



PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE

Commune de DINGY-EN-VUACHE
Informations sur les risques naturels et technologiques
Pour l'application des I, II et III de l'article L. 125-5 du code de l'environnement

Annexe à l'arrêté préfectoral n°2006-176 du 09/02/2006
mis à jour le 31 mars 2011

1. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRn)

La commune est située dans le périmètre d'un PPRn oui non

2. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRt)

La commune est située dans le périmètre d'un PPRt oui non

3. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R. 563-4 et R. 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255 relatifs à la prévention du risque sismique et délimitant de nouvelles zones de sismicité du territoire français (entrée en vigueur le 1er mai 2011)

La commune est située dans une zone de sismicité modérée (3)

4. Liste des arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

catastrophe naturelle

<u>Date arrêté</u>	<u>Aléa</u>
04/02/1993	Inondations et coulées de boue

Pièces jointes

5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Néant

Date d'élaboration de la présente fiche : 03/03/2011

Qu'est ce que le DICRIM ?

Le DICRIM est un document d'information destiné aux habitants de la commune. Il a pour objectif principal de les associer à la prévention en les sensibilisant sur les questions des risques majeurs.

L'article R 125-10 du code de l'environnement établit la liste des communes qui doivent réaliser leur DICRIM. Il s'agit entre autres des communes où existent un PRP (Plan de Prévention des Risques). Or, la commune de Dingy en Vuache dispose d'un PRP et est donc tenue de rédiger le présent document.

Qu'est ce qu'un risque majeur ?

Deux grandes familles

- **Les risques naturels** : inondation de terrain, séisme, tempête, feu de forêt...
- **Les risques technologiques** : ce sont les risques industriels, nucléaires, de transports de matières dangereuses...

Deux caractéristiques

- **Une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes.
- **Une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement

Les numéros utiles

Mairie de Dingy en Vuache : 04.50.04.21.13

Sapeurs Pompiers : 18

Appel d'urgence : 112

Samu : 15

Police ou Gendarmerie : 17

Météo France : 3250

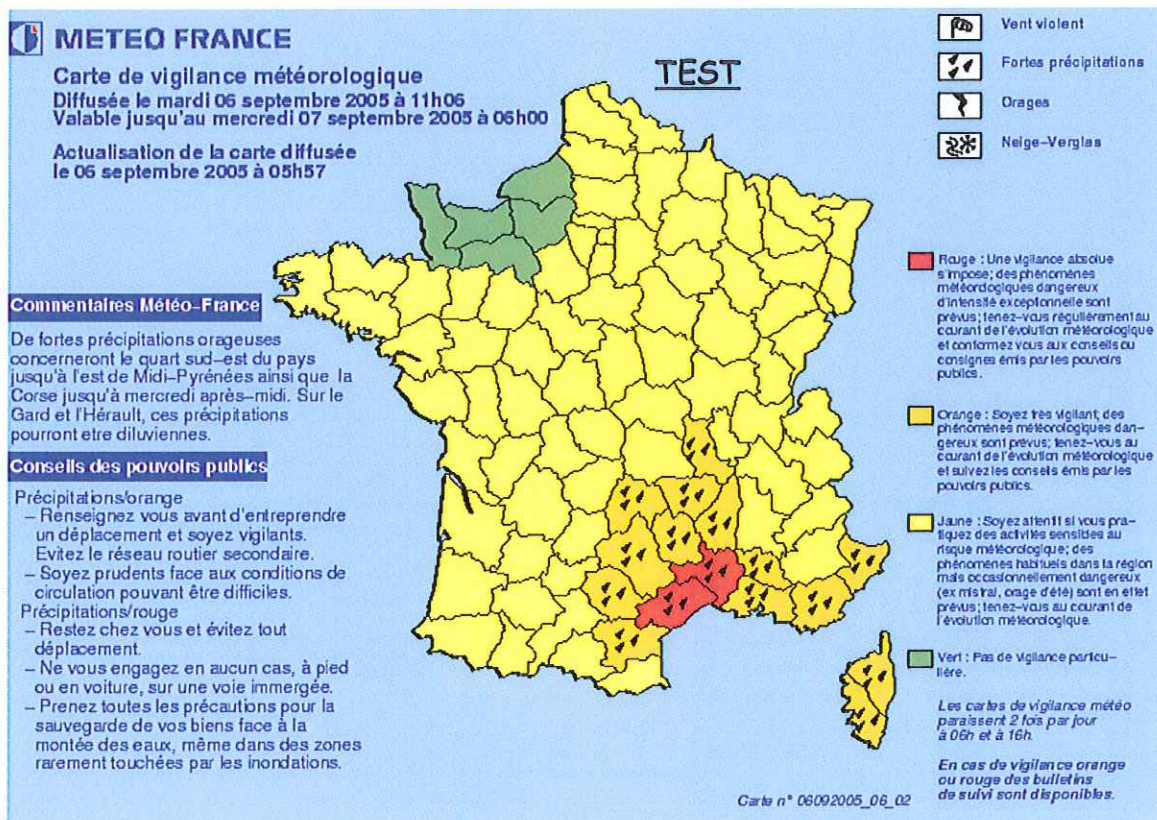
Bison futé : 0826.022.022

En cas de crues consulter le site internet : www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

L'ALERTE METEOROLOGIQUE

Le territoire métropolitain est soumis à des événements météorologiques dangereux. En raison de leur intensité, de leur durée ou de leur étendue, ces phénomènes peuvent avoir des conséquences graves sur la sécurité des personnes et l'activité économique. L'anticipation et la réactivité en cas de survenue de ces phénomènes sont essentielles.

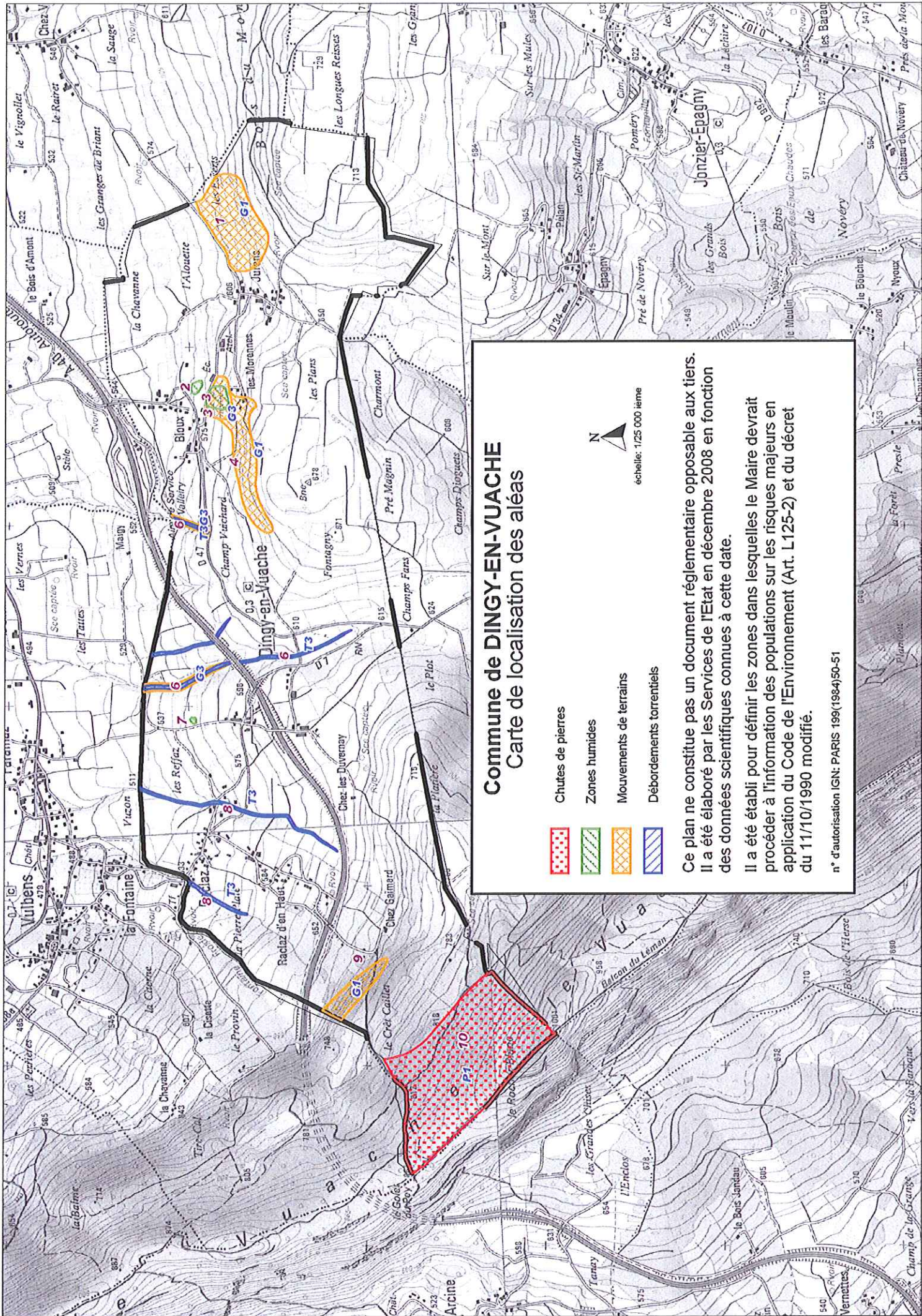
Pour cela Météo France diffuse tous les jours, une carte de vigilance, à 6 heures et à 16 heures informant les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher le département dans les 24 heures.



Quatre couleurs (**rouge**, **orange**, **jaune**, **vert**) précisent le niveau de vigilance. Si le département est **orange**, cela indique un phénomène dangereux, s'il est **rouge**, un phénomène dangereux et exceptionnel.

Les bons réflexes

Les niveaux de vigilance orange et rouge prévoient des phénomènes dangereux de forte intensité, tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et appliquez les conseils émis par les autorités. Limitez vos déplacements.



Commune de DINGY-EN-VUACHE

Carte de localisation des aléas

-  Chutes de pierres
-  Zones humides
-  Mouvements de terrains
-  Débordements torrentiels



échelle: 1:25 000 ième

Ce plan ne constitue pas un document réglementaire opposable aux tiers. Il a été élaboré par les Services de l'Etat en décembre 2008 en fonction des données scientifiques connues à cette date.

Il a été établi pour définir les zones dans lesquelles le Maire devrait procéder à l'information des populations sur les risques majeurs en application du Code de l'Environnement (Art. L125-2) et du décret du 11/10/1990 modifié.

n° d'autorisation IGN: PARIS 199(1984)50-51

TABLEAU DESCRIPTIF DE LA CARTE MINUTE

Phénomène naturel	Description des historicités	Degré d'aléa	Occupation du sol	N° de zone
G	<p>Les Esserts</p> <p>Les prés situés au dessus de la route montrent une topographie très irrégulière, avec quelques « bosses » de 50 à 100m de diamètre, laissant penser à de très anciens glissements. En dehors de quelques moutonnements plus petits et discrets, aucun signe de déstabilisation active n'a été observé. En revanche, les sols issus de dépôts glaciaires sont riches en eau (nombreux écoulements canalisés sur le coteau). Cette composition géologique favorise les phénomènes de fluage et les glissements superficiels.</p> <p>Au dessus de 640m environ, les pentes redeviennent plus « régulières » mais restent potentiellement exposées à des fluages en raison de leur géologie.</p> <p><i>Cf. Photographie Dingy-EG1</i></p>	Faible	Champs	1
H	<p>A l'Est de Bloux</p> <p>Un étang d'origine artificielle a été aménagé pour la pêche et ne présente que peu d'intérêts pour sa flore. Il peut néanmoins accueillir un certain nombre d'espèces animales.</p> <p>Il est alimenté par un ruisseau provenant de la zone humide située en amont de la route.</p> <p><i>Cf. Photographie Dingy-OH1</i></p>	Fort	Etang artificiel	2
H	<p>Entre les Moreennes et Bloux</p> <p>Les pentes situées entre 2 thalwegs sous les Moreennes sont occupées par une prairie humide, localement tuffeuse. Sa végétation se compose principalement de phragmites et de feuillus (notamment des saules) et comporte de nombreuses espèces protégées et d'intérêt local. La zone humide accueille aussi de nombreux oiseaux, d'où des intérêts floristiques et faunistiques très forts.</p> <p>Un captage a été mis en place, ainsi que de nombreuses prises d'eau en amont de la prairie.</p> <p>Elle est drainée naturellement par un petit ruisseau. De plus, un drain transversal (d'Est en Ouest) en amont de la prairie détourne une partie des eaux d'alimentation dans un thalweg situé à l'Ouest de la zone humide pour alimenter l'étang en contrebas.</p> <p>Cette zone présente aussi des intérêts hydrauliques car elle assure le stockage et l'épuration des eaux pluviales et des eaux de ruissellement issues des habitations et des jardins.</p> <p>D'autre part, la richesse des sols en eau a favorisé l'apparition de glissements actifs (arbres penchés, mamelons, etc.).</p>	Faible	Zone humide Bois	3
G	<p>Quelques secteurs voisins pourraient également être déstabilisés lors de travaux de terrassement.</p> <p><i>Cf. Photographies Dingy-EGH1 et OG1</i></p>	Fort Faible		3 4

H	<p>Au Nord de Bloux, au point coté 544m Quelques roseaux se sont développés dans la partie aval du pré dans une zone légèrement dépressionnaire recueillant les eaux de ruissellement.</p>	Faible	Champs	5
G T	<p>Amont des Thalwegs au Nant d'hiver et du Nant de Vosogne La nature fragile des dépôts morainiques permet au lit des ruisseaux de s'enfoncer dans des thalwegs marqués, dont les versants sont souvent déstabilisés par le sapement des berges.</p>	Fort	Thalwegs boisés	6
H	<p>Les Reffaz, 200 m au Sud du point coté 537m Il existe un petit bassin entouré de phragmites au Nord du hameau, au milieu des prés.</p>	Faible	Champs	7
T	<p>Ruisseaux à la Raclaz Des ruisseaux peu marqués descendent entre les prés. Leurs écoulements ne sont pas permanents. Néanmoins, ils peuvent gonfler très rapidement. Après d'importants orages en mai-juin 1992, des busages ont été obstrués occasionnant alors des engravements, des débordements de fossés et des ravinelements de chemins, notamment au niveau des hameaux de la Raclaz et des Reffaz. Cependant, en dehors de ce type de phénomènes à priori contenu après réaménagement et entretien régulier du réseau d'eaux pluviales, les ruisseau ne connaissent pas de débordement.</p>	Fort	Champs	8
G	<p>Chez Gaimard A la base de la forêt et juste au dessus du pylône EDF, la pente du terrain se redresse fortement. Des loupes de glissements ont été observées au niveau du talus des chemins.</p>	Faible	Bois	9
P	<p>Entre le Rocher Blanc et le Crêt Caillet La montagne du Vuache se compose de bancs calcaires affleurant sous la forme de petites barres rocheuses fracturées (hauteur souvent inférieure à 1m) parsemées dans les sous-bois dans la partie supérieure du versant. Plus haut, vers la crête sommitale, on observe également quelques lapiaz fracturés et végétalisés. Ces formes d'affleurements peuvent être à l'origine de quelques chutes de pierres isolées comme en témoignent quelques blocs de toute taille observés au Crêt Taillet (juste au dessus des prés). <i>Cf. Photographie Dingy-EP1</i></p>	Faible	Bois	10

Photographies des événements



Dingy-EG1 : Les Esserts, route entre Jurens et Chênex –
Topographie irrégulière dans les prés.



Dingy-EGH1 : Au dessus de Bloux, sur la route de Jurens –
Zone de glissements actifs favorisés par la richesse des sols en eau.

Photographies des événements



Dingy-EP1 : Versant NE du Vuache, au dessus du Crêt Caillet – Lappiaz fracturés et blocs de calcaire de toute taille parsemés dans la forêt.

Photographies des ouvrages



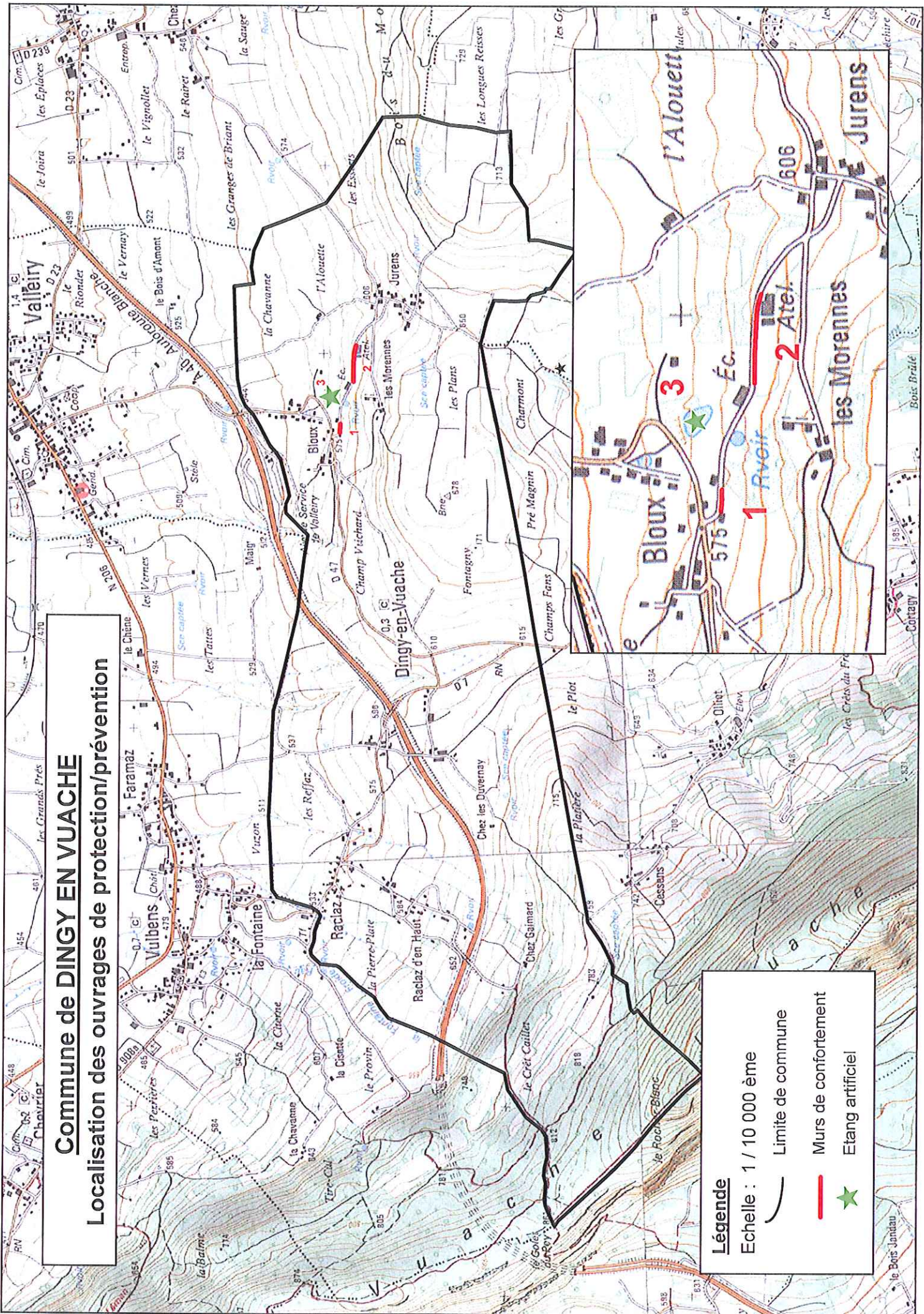
Dingy-OG1 : Les Moreennes, route menant à Jurens –
Mur de pierres maçonnées confortant la base du talus.



Dingy-OH1 : Bloux, en dessous de la route menant à Jurens –
Retenue artificielle.

Commune de DINGY EN VUACHE

Localisation des ouvrages de protection/prévention



Légende

Echelle : 1 / 10 000 ème

- Limite de commune
- Murs de confortement
- ★ Etang artificiel

LES INONDATIONS



A Dingy en Vuache, les Morennes ont connu quelques problèmes de ruissellement il y a quelques années (10 ans environ), depuis une tranchée a été creusée en amont du hameau pour recueillir les écoulements, aucun ruissellement depuis.

A l'annonce de la montée des eaux, vous devez:

· Fermer portes, fenêtres, soupiraux, aérations, ...	<i>Pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts</i>
· Couper l'électricité et le gaz	<i>Pour éviter électrocution ou explosion</i>
· Monter dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds, vos médicaments	<i>Pour attendre les secours dans les meilleures conditions</i>
· Ne pas prendre l'ascenseur	<i>Pour éviter de rester bloqué</i>
· Écouter la radio	<i>Pour connaître les consignes à suivre</i>
· Vous tenir prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités	<i>Prenez vos papiers d'identité et si possible, fermez le bâtiment</i>
· Ne pas aller chercher vos enfants à l'école	<i>L'école s'occupe d'eux</i>
· Ne pas téléphoner	<i>Libérez les lignes pour les secours</i>
· Ne pas aller à pied ou en voiture dans une zone inondée	<i>Vous iriez au devant du danger</i>

Gardez votre calme, les services de secours sont prêts à intervenir

Les réflexes qui sauvent



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les arrivées d'air



Ecoutez la radio
Pour connaître les consignes à suivre



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux



Ni flamme, ni cigarette




Ne téléphonez pas :
Libérez les lignes pour les secours

ACCIDENT TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES (T.M.D.)



En cas d'accident, vous devez:

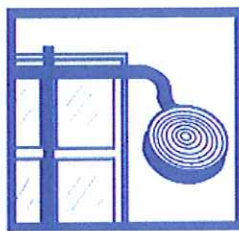
· Vous enfermer rapidement dans le bâtiment le plus proche. Ne pas rester à l'extérieur ou dans un véhicule	<i>Pour éviter de respirer des produits toxiques</i>
· Écouter la radio	<i>Pour connaître les consignes à suivre</i>
· Boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...), arrêter la ventilation	<i>Pour empêcher le produit toxique de rentrer dans votre abri</i>
· Vous éloigner des portes et des fenêtres	<i>Pour vous protéger d'une explosion extérieure</i>
· Ne pas fumer. Ni flamme, ni étincelle	<i>Risque d'explosion</i>
· Ne pas aller sur les lieux de l'accident	<i>Vous iriez au devant du danger</i>
· Vous laver en cas d'irritation et si possible, vous changer	<i>Si vous pensez avoir été touché par un produit toxique</i>
· Ne pas aller chercher vos enfants à l'école	<i>L'école s'occupe d'eux</i>
· Ne pas téléphoner	<i>Libérez les lignes pour les secours</i>
· Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour sortir	

Gardez votre calme, les services de secours sont prêts à intervenir

Les réflexes qui sauvent



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les arrivées d'air



Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



N'allez pas chercher vos enfants à l'école :
L'école s'occupe d'eux



Ni flamme, ni cigarette



Ne téléphonez pas :
libérez les lignes pour les secours

CHUTE DE NEIGE ABONDANTE



En cas de chute de neige abondante, vous devez:

· Eviter de prendre la route	<i>Vous risqueriez d'être bloqué, puis de mourir de froid</i>
· Eteindre le moteur si vous êtes bloqué dans votre véhicule, et attendre les secours	<i>Vous risqueriez d'être asphyxié par les gaz d'échappement</i>
· vous abriter dans un bâtiment au toit solide	<i>Une toiture légère peut s'écrouler sous le poids de la neige</i>
· Ne pas s'approcher des lignes électriques	<i>Elles peuvent casser sous le poids de la neige</i>
· Ne monter en aucun cas sur un toit pour le dégager	<i>Vous pourriez glisser ou passer au travers de la toiture</i>

Gardez votre calme, les services de secours sont prêts à intervenir

Les réflexes qui sauvent



Ne prenez pas la route



Ne stationnez pas sous les lignes électriques



Ne montez pas sur un toit



Abritez-vous sous un toit solide

TREMBLEMENT DE TERRE



A la première secousse, vous devez:

· Si vous êtes dans un bâtiment, vous mettre à l'abri sous une table, un lit, etc... Ne fuyez pas pendant la secousse	<i>Pour vous protéger des chutes d'objets (télévision, étagères, éclats de vitres...)</i>
· Si vous êtes dans la rue, vous éloigner des bâtiments et fils électriques; à défaut, vous abriter sous un porche	<i>Pour éviter les chutes de débris (tuiles, pierre,...) aux abords des constructions</i>
· Si vous êtes en voiture, vous arrêter à l'écart des constructions et fils électriques. Restez dans le véhicule	<i>Pour vous protéger des chutes de débris</i>

Après la première secousse, vous devez:

· Écouter la radio	<i>Pour connaître les consignes à suivre</i>
· Couper gaz et électricité. Ni flamme, ni cigarette	<i>Pour éviter tout risque d'explosion ou d'incendie</i>
· Vous tenir prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités	<i>Prenez vos papiers d'identité et si possible, fermez le bâtiment</i>
· Ne pas aller chercher vos enfants à l'école	<i>L'école s'occupe d'eux</i>
· Ne pas téléphoner	<i>Libérez les lignes pour les secours</i>
· Ne pas aller à pied ou en voiture dans une zone inondée	<i>Vous iriez au devant du danger</i>

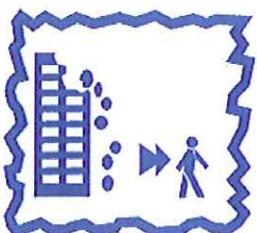
Gardez votre calme, les services de secours sont prêts à intervenir

Les réflexes qui sauvent

PENDANT



Abritez-vous sous un meuble solide



Eloignez-vous des bâtiments

APRES



Coupez l'électricité et le gaz



Evacuez le bâtiment



Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre

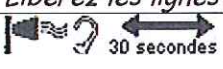


N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux

ACCIDENT INDUSTRIEL



En cas d'accident, vous devez:

· Vous enfermer rapidement dans le bâtiment le plus proche. Ne pas rester à l'extérieur ou dans un véhicule	<i>Pour éviter de respirer des produits toxiques</i>
· Écouter la radio	<i>Pour connaître les consignes à suivre</i>
· Boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...), arrêter la ventilation	<i>Pour empêcher le produit toxique de rentrer dans votre abri</i>
· Vous éloigner des portes et des fenêtres	<i>Pour vous protéger d'une explosion extérieure</i>
· Ne pas fumer. Ni flamme, ni étincelle	<i>Risque d'explosion</i>
· Ne pas aller sur les lieux de l'accident	<i>Vous iriez au devant du danger</i>
· Vous laver en cas d'irritation et si possible, vous changer	<i>Si vous pensez avoir été touché par un produit toxique</i>
· Ne pas aller chercher vos enfants à l'école	<i>L'école s'occupe d'eux</i>
· Ne pas téléphoner	<i>Libérez les lignes pour les secours</i>
· Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour sortir	

Gardez votre calme, les services de secours sont prêts à intervenir

Les réflexes qui sauvent



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les arrivées d'air



Écouter la radio pour connaître les consignes à suivre



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux



Ni flamme, ni cigarette



Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours

MOUVEMENT DE TERRAIN



A Dingy en Vuache, quelques mouvements superficiels sont signalés vers Jurens.

En cas d'éboulement, de chute de pierre, ou de coulée de boue, vous devez:

• Fuir latéralement	<i>Vous devez réagir très vite pour sauver votre vie</i>
• Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches	<i>Pour être hors de portée du danger</i>
• Ne pas revenir sur vos pas	<i>Vous iriez au devant du danger</i>
• Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé	<i>Pour éviter tout accident dû aux chutes de débris</i>

Gardez votre calme, les services de secours sont prêts à intervenir

Les réflexes qui sauvent



Fuyez latéralement



Gagnez un point en hauteur